

Politique canadienne du sport 2012



Vision d'une culture dynamique et novatrice qui favorise et célèbre la participation et l'excellence sportives.

Cette vision sous-entend que le Canada est reconnu comme une grande nation sportive dans laquelle tous les Canadiens ont la possibilité de faire du sport dans la mesure de leurs habiletés et de leurs intérêts, voire de se démarquer aux plus hauts niveaux compétitifs, et où le sport contribue à la santé et au bien-être d'un nombre croissant de citoyens tout en ayant des retombées socioéconomiques.

Principes de la Politique :

Axé sur les valeurs - Tous les programmes sportifs reposent sur des valeurs qui favorisent un comportement éthique et découragent tout comportement contraire à l'éthique.

Inclusif - Les programmes sportifs sont accessibles et équitables. Ils reflètent l'éventail des intérêts, des motivations, des objectifs et des habiletés des participants ainsi que la diversité de la société canadienne.

Éprouvé sur le plan technique - Les principes de développement des participants à long terme orientent la conception des programmes dans tous les contextes de participation sportive, en tenant pour acquis que différents modèles de parcours des participants existent parmi les provinces et les territoires.

Collaboratif - Le sport repose sur des partenariats avec différents secteurs, principalement l'éducation et les loisirs, et il se développe grâce aux liens noués avec des organismes communautaires, des prestataires de services et le secteur privé.

Orienté - Les programmes sportifs poursuivent des objectifs clairs permettant d'atteindre les résultats attendus.

Efficace - Le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes sportifs soutiennent l'amélioration, l'innovation et la responsabilisation. Un programme de recherche facilite la définition des conditions dans lesquelles les politiques et les programmes sportifs ont le plus de chances d'atteindre leurs objectifs.

Durable - L'atteinte des objectifs du système sportif s'appuie sur la capacité organisationnelle, le partenariat, le financement novateur, le partage et l'économie des ressources.

Pourquoi est-elle importante?

La PCS 2012 contribue :

- à l'excellence,
- au rehaussement de la formation et du développement des aptitudes,
- à l'amélioration de la santé et du bien-être,
- au renforcement de la fierté, de la mobilisation et de la cohésion civiques,
- à l'accroissement du développement économique et de la prospérité.

À qui s'adresse la Politique?

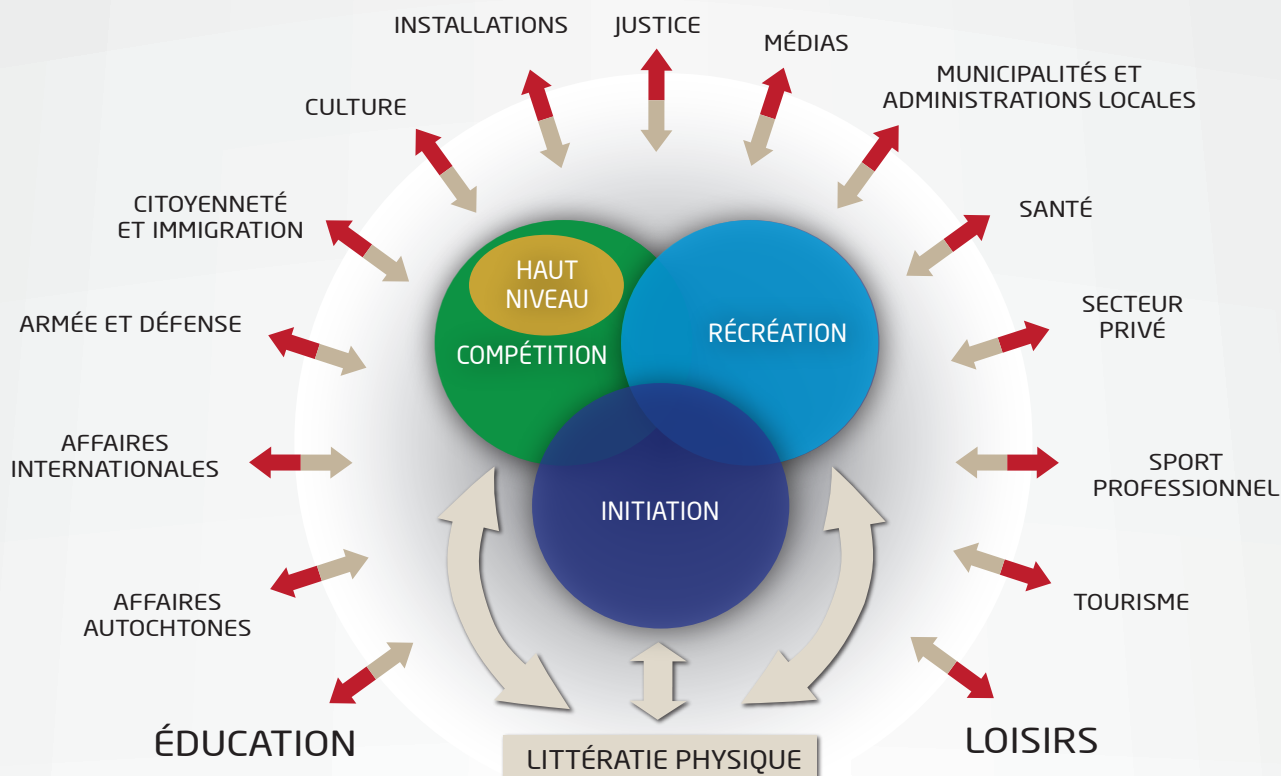
La Politique établit l'orientation à adopter de 2012 à 2022 par l'ensemble des gouvernements, institutions et organismes du Canada qui se sont engagés à soutenir l'incidence positive du sport sur les personnes, les collectivités et la société. La PCS 2012 incite à créer de nouveaux partenariats locaux, nationaux et internationaux avec des partenaires du secteur sportif et d'autres secteurs, tels que présentés dans le Cadre PCS 2012.

Quel type de sport est touché?

La PCS 2012 a un impact sur la pratique sportive et l'offre de service en sport dans toutes les formes et contextes, que le sport soit organisé, non organisé, pratiqué dans les écoles, les collèges et les universités, dans les parcs ainsi que dans les centres sportifs publics et privés.

Cadre de la PCS 2012

La Politique a pour cadre l'éventail complet des pratiques sportives au Canada. Le diagramme ci-après présente l'interrelation entre les quatre contextes généralement reconnus de participation sportive, la littératie physique et les principaux secteurs d'activité.



Le diagramme présente l'interrelation entre les quatre contextes généralement reconnus de participation sportive, la littératie physique et les principaux secteurs d'activité.

■ Contribution du sport au développement socioéconomique

■ Contribution des partenaires extrasportifs au développement sportif

Parmi les résultats visés par la Politique figure l'augmentation, entre 2012 et 2022, du nombre et de la diversité des Canadiens qui font du sport.

Buts de la Politique

L'INITIATION À LA PRATIQUE DU SPORT - Les Canadiens possèdent les habiletés fondamentales, les connaissances et les attitudes essentielles à une pratique sportive, organisée ou non.

LE SPORT RÉCRÉATIF - Les Canadiens ont la possibilité de faire du sport pour le plaisir, la santé, l'interaction sociale ou la détente.

LE SPORT COMPÉTITIF - Les Canadiens ont la possibilité de s'améliorer continuellement et de se mesurer à d'autres athlètes dans un contexte sécuritaire et éthique.

LE SPORT DE HAUT NIVEAU - Les athlètes canadiens obtiennent systématiquement d'excellents résultats dans le cadre de compétitions internationales de haut niveau, et ce, de manière juste et éthique.

LE SPORT POUR LE DÉVELOPPEMENT¹ - Le sport est mis à profit pour favoriser le développement économique et social et promouvoir des valeurs positives sur la scène nationale et internationale.



www.sirc.ca/PCS2012

¹Le Québec reconnaît l'impact positif qu'exerce le développement du sport sur le développement économique et social, cependant, dans le cadre d'une politique canadienne du sport, il ne peut souscrire à cet objectif.